



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 à 18h30 En mairie, salle du Conseil Municipal

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, ESQUIRO, ETCHEVERRIA, BONIFACE, CLAVERIE, COLLGON, DEJARDIN, LONCA, MARTIN, MENGELLE, MESTRES, PORIEL, SEGUIN

Absent : M. SEAS

Secrétaire de séance : Mme BONIFACE

## Ordre du jour

- Point travaux en cours et futurs
- Point vie du village
- Point affaires scolaires
- Bilan séminaire développement durable et perspectives
- Intégration EHPAD
- Débat orientation budgétaire
- Traversée du village
- Formation des élus
- Application ACCEO
- Point SDE
- Questions diverses

*Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

Monsieur le Maire remercie les membres présents et présente le matériel de visioconférence, outil essentiel dans le contexte actuel de crise sanitaire. Remerciements à Louis Martin pour son investissement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite aux nouvelles annonces du président, le centre de loisirs sera fermé durant les semaines à venir, et précise que l'association LEC est très présente également dans la gestion administrative de la crise.

### ▪ **Travaux**

#### Intervention de Damien Dautan

Travaux en cours :

✓ Parcours JO :

- Liaison entre la rue de la Gespe et le hangar communal (rue de l'agriculture).

- Liaison entre la rue de la Gespe jusqu'à la croix du cimetière Laouët : chemin piétonnier et cyclable uniquement.
- ✓ Aménagement de trottoirs, reprise de la chaussée allant de l'aire de jeux jusqu'aux lotissements Courcaillet, Chanterelles, Biéouès.
- ✓ Rue Bellevue : réseau eaux pluviales.
- ✓ Reprise de la chaussée avant le rond-point des lotissements.
- ✓ Elagages. Des lots de bois ont été mis à disposition des Horguais en ayant fait la demande, et ayant été tiré au sort. 12 lots ont été attribués.
- ✓ Padel : retrait grillage, mise en place d'un fossé anti-infractions. Installation d'un totem financé par le Comité Départemental.
- ✓ Engazonnement de l'espace de vie.
- ✓ Terrain de football : mise en place des cages de football.
- ✓ Remise en état du poulailler.

A venir :

- ✓ Padel : traitement des eaux pluviales.
- ✓ Terrains de football : éclairage et avancée de toit sur la maison de l'école de foot.
- ✓ Isolation de la MAM et de la Mairie.
- ✓ Installation de conteneurs marine pour la pétanque et le padel : subventionnés par la CA TLP.

## ▪ Vie du village

### Intervention de Mikael Etcheverria

- ✓ Animations et décorations de Noël : une réunion a eu lieu le 24 mars avec la commission « Vie du village », à laquelle se sont associées Mmes Boniface et Lonca. M. Déjardin se rapprochera de Louis pour solliciter le SDE pour les illuminations.
- ✓ Jeux 2024 : la prochaine action aura lieu le 23 juin.
- ✓ Fête locale : elle n'aura pas lieu à la date habituelle, elle sera reportée si la situation sanitaire s'améliore.
- ✓ Octobre rose : une réflexion est en cours pour des animations diverses : marche, padel, décorations du village, etc...
- ✓ Conscrits : il est envisagé que cette section soit relancée et chapotée par un Comité des Fêtes.  
Monsieur le Maire ajoute que ce sera le rôle des élus de sécuriser les actions, car la reprise sera difficile après cette longue période sans animations.
- ✓ Les associations ont repris leurs activités en extérieur dans le respect des gestes barrières, et selon les autorisations en vigueur.
- ✓ Aire de jeux : nombreuses sont les personnes qui s'y rendent et il y a un problème de respect des consignes malgré un affichage clair. Un quota de 6 personnes dans l'aire de jeux est difficile à respecter. Monsieur le Maire précise qu'on peut faire appel à l'ADAC pour des conseils sur la verbalisation mais il faut accepter, sans agacement, le fait qu'il peut y avoir du monde de l'extérieur, l'accès étant en libre accès.
- ✓ Départ de notre correspondante de presse en mai. Il faudra donc prévoir son remplacement, par une personne non élue municipale, ayant une bonne capacité rédactionnelle et qui souhaite s'impliquer dans la vie du village.

## ▪ **Affaires scolaires**

### Intervention de Céline BONIFACE

#### ✓ Péri-scolaire :

Un premier bilan a été réalisé avec LEC. La Directrice est très impliquée et cela se ressent sur l'ensemble de l'équipe. Tous les jours, une activité différente est proposée ; des projets sont en cours, et des actions sont menées notamment sur le thème de l'environnement et de l'éco-responsabilité : recyclage des déchets, tri, compost, papier recyclé, etc... le bilan est très positif.

Un projet est également à l'étude avec Yannick Poriel.

Le bilan financier sera fait fin mai.

Les relations avec le Directeur de l'école sont bonnes et une réunion est programmée en juin pour travailler sur les projets à long terme.

#### ✓ Ecoles :

Carte scolaire : lors de la réunion du Conseil d'Ecole le 26 mars dernier, Mme Meissonnier, Inspectrice Académique de secteur a expliqué la situation aux parents.

Monsieur le Maire d'Allier souhaite conserver le poste de professeur des écoles accordé provisoirement en 2020 à son école pour la rentrée 2021/2022. Il a contacté Salles-Adour pour créer un RPI et récupérer les grands de maternelle, actuellement scolarisés à Horgues.

Monsieur le Maire souhaiterait une création de poste de façon pérenne et durable dès la rentrée prochaine mais n'envisage pas que les enfants de Horgues quittent leur école.

Les parents ont bien compris la problématique. Ils ont sollicité la commission des affaires scolaires et se sont réunis. Il a été dit que les représentants des parents d'élèves iraient rencontrer l'inspecteur d'académie, M. Thierry AUMAGE, pour demander une création de poste à l'école de Horgues.

Sans ouverture de classe à Horgues, les effectifs moyens sont de 28 élèves par classe.

## ▪ **Bilan séminaire**

### Intervention de Aurélie Mestres

Le Conseil Municipal a reçu, par mail, les documents du séminaire sur le thème du développement durable, animé par Aurélie Mestres.

Aurélie Mestres quitte Horgues et ne peut pas rester au Conseil Municipal mais précise qu'elle sera joignable à distance.

Pour poursuivre l'action, chacun devra s'approprier le dossier, à son rythme, sans pression et selon sa sensibilité.

Il faudra se renseigner sur les financements possibles auprès de l'ADEME, de la CATLP, notamment pour la réhabilitation énergétique, engager une politique d'achat, impliquer les administrés, travailler sur des thématiques à l'année, établir un plan d'animations.

Monsieur le Maire remercie Aurélie pour la qualité du travail apporté et son implication.

## ▪ **Intégration EHPAD**

Intervention de Marie-Chantal Lonca et Jean-Michel Segneré

Les travaux avancent : en cours les raccordements assainissement.

Concernant le recrutement du personnel et les résidents :

Dans la commune, peuvent être impliqués : coiffeur, métiers libéraux, etc...

Aussi, des contacts ont été pris avec l'école : propositions du nom pour l'EHPAD et les unités.

Un point sera fait prochainement avec Mme Garoby, directrice de SCAPA.

## ▪ **Débat d'orientation budgétaire**

Intervention de Nicole ESQUIRO

Tous les projets sont inscrits mais il y aura des reports en 2022 car tout ne sera pas réalisé en 2021. Toutes les demandes d'investissement sont inscrites. Nicole Esquiro énumère la liste et les montants estimés.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de budget assainissement, celui-ci est de la compétence de la CATLP.

Les travaux d'extension de la cour de l'école sont prévus courant mai/juin pour que la cour soit prête à la rentrée. La demande de subvention dans le cadre du FAR 2021 devra faire l'objet d'une demande de commencement de travaux avant son attribution auprès du département.

Damien Dautan ajoute qu'il est en attente du chiffrage d'un portique avec digicode pour l'accès aux voitures sur le parking de l'école.

### **Délibération :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du montant des bases prévisionnelles 2021 communiqué par les services fiscaux. Il est constaté une progression de la base pour le foncier bâti et une baisse de la base pour le foncier non bâti, par rapport à 2020.

Après avoir analysé les comptes administratifs 2020, il propose conformément à l'avis de la Commission Finances :

- de maintenir le taux de taxe foncière sur le non bâti, de référence de 2020, soit pour 2021 :
  - taux foncier non bâti : 56,71 % inchangé.
- d'augmenter le taux de taxe foncière sur le bâti, de référence de 2020, soit pour 2021 :
  - taux foncier bâti : 43,79 % (taux département 2020 : 24,69 % et taux commune 2021 : 19,10 %)

**Produit attendu des 2 taxes : 567 998,00 €**

Il indique que :

- Le total des allocations compensatrices prévues est de : **1 980,00 €**
- Le total des autres taxes est de : **5 315,00 €**
- La contribution du FNGIR est de : **100 052,00 €**
- Le versement du coefficient correcteur (cf taxe d'habitation) est de : **17 452,00 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le maintien du taux de taxe foncière sur le non bâti à 56,71 % et l'augmentation du

taux de la taxe foncière sur le bâti, de référence de 2020, soit pour 2021 : TFB : 43,79 %, TFNB : 56,71 % et donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

- **Aménagement traversée du village**  
**Opération « Cœur de Horgues »**

Intervention Jean-Michel Ségnéré

Rappel du projet : 2 phases dans la première tranche. Cette tranche est ferme, les demandes de subvention DETR auprès de la région sont faites.

La tranche 3 est facultative.

Le projet initial de l'architecte pourra être redimensionné en fonction de son évolution.

Les revêtements : seulement au niveau du centre commercial.

Réouverture des cours d'eau napoléoniens : une déclaration suffit.

Les places de parking sont à revoir ainsi que l'accès handicapés.

L'éclairage reste à déterminer ainsi que la mise en valeur de la venelle.

Le projet sera présenté aux commerçants.

La liaison pour les personnes à mobilité réduite pose soucis car doit passer par une propriété appartenant à SCAPA. Un acte notarié devra donc valider un accord de passage.

Une réunion se déroulera en mai pour le choix des éléments architecturaux. L'affichage est à voir avec les commerçants.

Pour l'ouverture des cours d'eau : il faudrait voir dans les villes où cela a déjà été fait, pour aider au choix des pierres.

L'appel d'offre devrait intervenir en juin mais Monsieur le Maire pense que cette date sera difficile à tenir car il aimerait présenter le projet à la population.

Céline Boniface demande si le marquage au sol à l'EHPAD est prévu. Celui-ci est de la compétence du département et devra tenir compte des deux accès prévus.

Afin d'intégrer des remarques pertinentes, Damien Dautan pense qu'une réunion doit être organisée, ce qui permettrait à chacun de s'approprier le projet.

La prochaine réunion d'information aura lieu le 7 mai à 14h30. Florent Déjardin demande de participer en visio.

- **Formation des élus**

Intervention de Céline BONIFACE

Deux organismes ont été retenus : l'AMF et Le Tremplin. Possibilité de formation à distance.

Contenu : animation de réunion, budget, personnel, etc...

Les personnes intéressées doivent en faire la demande à Céline Boniface.

Certaines formations sont gratuites, comme le droit de l'élu, urbanisme, PLU...

Il est préférable de faire ces formations en début de mandat.

Avec Le Tremplin : possibilité de suivre les formations à l'heure où l'on souhaite.

Formation avec le Centre de gestion : il faut se renseigner.

### ▪ **Application ACCEO**

Intervention de Didier COLLGON

Proposée par la CATLP, cette application est une interface entre l'administration et les personnes sourdes ou malentendantes.

L'application est gratuite, le personnel est formé à son utilisation.

L'application peut être installée sur le site internet du village.

Matériel nécessaire : une webcam à installer.

Le contrat entre la CATLP et ACCEO est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable.

Le Conseil Municipal est favorable à la mise à disposition de cet outil en mairie.

Le secrétariat prendra contact avec ACCEO.

### ▪ **Point SDE / Eclairage**

Intervention de Louis Martin

Dans le cadre de sa mission, le SDE prendra des mesures pour des études énergétiques, le 28 avril à la MAM et en mairie. Pour l'isolation des combles, les dépenses sont évaluées à 6000 € et les aides CEE (mairie et MAM) à 2000 €.

Rue Bellevue : l'enfouissement des lignes électriques est terminé mais pas le téléphone. Les poteaux ne sont pas encore enlevés.

### ▪ **Questions diverses**

1. Maison Betboy : que deviennent les terrains agricoles ? la question sera posée aux personnes compétentes.

2. Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des membres présents, le calcul du montant des redevances 2021 aux taux maximum autorisés à savoir :

Patrimoine arrêté au 31 décembre 2020 pour **redevance année 2021** :

|                        |                        |              |                 |
|------------------------|------------------------|--------------|-----------------|
| Artères aériennes :    | 3,731 km x 55,05 €/km  | soit         | 205,39 €        |
| Artères souterraines : | 13,322 km x 41,29 €/km | soit         | 550,07 €        |
|                        |                        | <b>Total</b> | <b>755,46 €</b> |

3. CNAS : Mme Fannie TOUZET est actuellement salariée de LEC. En tant qu'employée mairie, elle bénéficiait d'une adhésion au CNAS. L'organisme a la possibilité de garder son adhésion jusqu'à la fin de l'année.  
Le conseil municipal approuve cette mesure et autorise Mme TOUZET à adhérer au CNAS jusqu'au 31 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.